

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2122

18 août 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|---------------|---|---------------|
| 1798 Consumer Equity Long/Short Fund | 101811 | Motus France Holding S.à r.l. | 101816 |
| 1798 US Special Situations Fund | 101811 | MSA Consulting S.A. | 101817 |
| A.C.I. Airports International S.à r.l. | 101815 | NW FP 2 S.à r.l. | 101834 |
| Advent Miro Luxembourg Finance S.à r.l. | 101810 | OS CAMPEÃS S.à r.l. | 101823 |
| Advent OT (Luxembourg) S.à r.l. | 101811 | Palmer Investing Limited S.à r.l. | 101818 |
| Ad Vitam Investment | 101810 | Resurgam S.A. | 101820 |
| ARE Büchsenstrasse S.à.r.l. | 101810 | Roosevelt Development | 101811 |
| ARM Holdings S.C.A. | 101818 | Tegeler Hoeefe Berlin S.à.r.l. | 101817 |
| B.O.A. Group S.A. | 101810 | TS & CO S.à.r.l. | 101813 |
| Burger King (Luxembourg) 3 S.à r.l. | 101811 | Tulcan S.A. | 101813 |
| Catalyst EPF II Lux 1 S.à r.l. | 101856 | Tymara Holding S.A. | 101813 |
| Chuntile Holdings S.à r.l. | 101818 | Ubs Infrastructure Debt Platform | 101813 |
| Companies Trust Administration & Holdings S.à r.l. | 101856 | Unigestion Secondary Opportunity III, SCA- SICAV-SIF | 101813 |
| Finpro Holding S.à r.l. | 101825 | United Cashmere S.A. | 101814 |
| HBC S.C.A., SICAV-SIF | 101840 | Urmet International Société Holding | 101812 |
| Jaran Capital Fund | 101822 | Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SI- CAR | 101812 |
| Marly SPF S.A. | 101816 | W2005 Christie S.à r.l. | 101814 |
| Matilda S.A., SPF | 101817 | WALSER Vermögensverwaltung | 101814 |
| Mayroy | 101816 | Wer Lux S.à r.l. | 101815 |
| McD Europe Franchising S.à r.l. | 101815 | Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. | 101812 |
| Medneo International S.A. | 101841 | Whitehall Bear S.à r.l. | 101812 |
| Metal Trade Europe | 101817 | Wodzislaw Slaski S.à r.l. | 101810 |
| MGE Provence S.à r.l. | 101816 | | |
| Mike S.A. | 101815 | | |

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.633.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094105/9.

(150104759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Advent Miro Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 140.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094054/10.

(150105169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

ARE Büchsenstrasse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 152.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094090/10.

(150104974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Wodzislaw Slaski S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.812.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015097123/12.

(150107503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Ad Vitam Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 178.083.

Société anonyme constituée le 17 juin 2013.

Les comptes annuels de 2014 ont été clôturés au 31 décembre 2014 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2015099152/13.

(150109238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

1798 US Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098809/9.

(150107740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

1798 Consumer Equity Long/Short Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098808/10.

(150107739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Advent OT (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015099154/10.

(150109382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Burger King (Luxembourg) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.693.

En application de l'article 316 provenant de la loi du 10 Août 1915, les comptes consolidés de la société Burger King (Luxembourg) 3 S.à r.l. au 31 Décembre 2013, filiale de la société mère Burger King Worldwide, INC, reprenant les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015099256/11.

(150109174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Roosevelt Development, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.908.

Transfert du siège social de la Société JAJ Consulting
au 10-12 Boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg.

Le 04 décembre 2012.

JAJ Consulting

M. Jacques Chahine

Le Gérant unique de la société

Référence de publication: 2015101831/14.

(150111919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Urmet International Société Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 48.293.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015101815/10.

(150111258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 136.557.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015101819/12.

(150111789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Whitehall Bear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 137.548.

—
Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2008, acte publié au
Mémorial C no 1040

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall Bear S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015101846/14.

(150112173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.754.

—
Extrait de l'acte de transfert de parts en date du 1^{er} août 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts datant du 1^{er} août 2014, l'actionnaire unique de la Société, MT Network Holdings Limited a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société à;

- MT International Operations Partnership, une société établie sous les lois des Bermudes, enregistrée auprès du Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 34269, ayant son siège social au O'Hara House, 3 Bermudiana Road, Hamilton HM 08, Bermudes.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015101845/18.

(150111470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

TS & CO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.149.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015101802/10.

(150111801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Tulcan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.370.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015101803/10.

(150111523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Tymara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 60.768.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TYMARA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015101804/11.

(150112285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Ubs Infrastructure Debt Platform, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.765.

—
Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015101810/11.

(150112209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Unigestion Secondary Opportunity III, SCA-SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.657.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unigestion Secondary Opportunity III, SCA-SICAV-SIF

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015101806/12.

(150111641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

United Cashmere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 60.233.

—
Extrait du conseil d'administration du 05/01/2015

Le Conseil d'administration à l'unanimité décide de nommer la fiduciaire CH INTERNATIONAL (Luxembourg) SA., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le N° B111687, ayant son siège au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que dépositaire de l'intégralité des actions au porteur de la société UNITED CASHMERE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015101812/13.

(150112108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

W2005 Christie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 159.921.

—
Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 2011, acte publié au Mémorial C no 1441

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2005 Christie S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015101863/14.

(150112174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

WALSER Vermögensverwaltung, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 133.042.

—
Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der WALSER Vermögensverwaltung

Die Ordentliche Generalversammlung der WALSER Vermögensverwaltung vom 26. Juni 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wahl als Verwaltungsrat stellen sich:

- Herr Erhard Tschmelitsch (Vorsitzender)
- Frau Silke Büdinger (Mitglied)
- Herr Stephan M. Modler (Mitglied)
- Herr Jürgen Jann (Mitglied)
- Herr Julien Zimmer (Mitglied)

Die Herren Tschmelitsch und Jann mit Berufsadresse: Walsenstrasse 61, A-6991 Riezlern

Frau Büdinger und Herr Modler mit Berufsadresse: 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Herr Zimmer mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, KPMG Luxembourg Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Juni 2015.

Für WALSER Vermögensverwaltung

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015101849/27.

(150111298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Mike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015099792/9.
(150109103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Wer Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 181.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2015.
Un mandataire
Référence de publication: 2015101857/11.
(150111917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

McD Europe Franchising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 792.815,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 22.841.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Franck BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 mai 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 172 de 1985.

Les comptes consolidés de la maison-mère de la Société, McDONALD'S CORPORATION, au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McD Europe Franchising S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2015099758/14.
(150109620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

A.C.I. Airports International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.140.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 juin 2015

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 4 mai 2015.
2. Monsieur Raphaël ROZANSKI a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.
3. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B avec effet au 4 mai 2015 et pour une durée indéterminée.
4. Madame Mariana Barbara DE SA MORAIS CARNEIRO VERÍSSIMO DA CUNHA, née à Lisbonne (Portugal), le 25 février 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26.06.2015.
Pour extrait sincère et conforme
Pour A.C.I. Airports International S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015101877/20.
(150112245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Marly SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARLY SPF S.A.

Référence de publication: 2015099778/10.

(150110047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Motus France Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.849,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Motus France Holding S.à.r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015099767/11.

(150110102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 48.865.

Les statuts coordonnés au 16/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/06/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015099782/12.

(150109307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

MGE Provence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.211.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 21 avril 2015:

- Ancienne situation associée:

MGE Provence LLC 500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

| | Parts sociales |
|--|-------------------|
| Outlet Site Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B178117 | 500 |
| TOTAL | 500 |

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Provence S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015099791/21.

(150109932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Metal Trade Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Ulflingen, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 148.157.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ulflingen, le 22/06/2015.

Référence de publication: 2015099789/10.

(150109927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015098697/10.

(150108207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Matilda S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 186.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Pour compte de Matilda S.A.SPF

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015099779/12.

(150109544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

MSA Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 155.594.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2015 qu'il a été procédé à une reconstitution entière du conseil d'administration et qu'ont été nommés nouveaux administrateurs en remplacement de Monsieur Jörg PETRI:

- Monsieur Hadrien CLEMENT, né le 4 juin 1984 à Paris (France), consultant indépendant, demeurant à F-75017 Paris, 8, rue des Acacias

- Monsieur Augustin CLEMENT, né le 11 novembre 1979 à Paris (France), consultant indépendant, à F - 75017 Paris, 8, rue des Acacias

- Monsieur Michel ARDITTI, né le 9 mai 1964 à Neuilly-sur-Seine (France), consultant international, demeurant à CH-1003 Lausanne, Rue Beau Séjour, 9

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2021.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015099801/22.

(150109155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Chuntile Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.019,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 165.325.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015094159/10.

(150104161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

ARM Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094091/10.

(150104805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Palmer Investing Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 187.086.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of June.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Seldon Holding S.A., a company incorporated and existing under the laws of Belize, having its registered office at Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, registered with the Belize Companies' Register under number 145.288, (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, notary clerk, whose professional address is at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Palmer Investing Limited SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.086 and having a share capital of eighteen thousand United States Dollars (USD 18.000.-) (the Company);

- the Company was incorporated originally under the laws of the British Virgin Islands and which registered office has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed by the notary Joseph ELVINGER, then residing in Luxembourg, on May 8, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1919 of July 23, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company;

- the Company's share capital is set at eighteen thousand United States Dollars (USD 18.000.-), represented by one thousand eight hundred (1,800) Class A shares, one thousand eight hundred (1,800) Class B shares, one thousand eight hundred (1,800) Class C shares, one thousand eight hundred (1,800) Class D shares, one thousand eight hundred (1,800) Class E shares, one thousand eight hundred (1,800) Class F shares, one thousand eight hundred (1,800) Class G shares, one thousand eight hundred (1,800) Class H shares, one thousand eight hundred (1,800) Class I shares and one thousand eight hundred (1,800) Class J shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), all fully paid-up and subscribed.

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:
 - (i) the activity of the Company has ceased;
 - (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;
 - (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and
 - (iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).
- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated June 15, 2015;
- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;
- the Sole Shareholder resolves to grant the managers of the Company full discharge for the performance of their respective mandates up to the date of the present meeting;
- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, Grand-Duchy of Luxembourg for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;
- the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of the notary Henri BECK to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company and to undertake any formalities necessary in connection with the closing the Company's liquidation (including the transfer of any outstanding assets) and these powers expiring one (1) year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English followed by a French version and that in case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant le soussigné Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Seldon Holding S.A., une société régie selon le droit de Belize, ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, immatriculée au registre des sociétés de Belize sous le numéro 145.288, (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de Palmer Investing Limited SARL, une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.086 et disposant d'un capital social s'élevant à dix-huit mille Dollars US (USD 18.000.-), (la Société);

- la Société a été constituée originellement selon les lois des Iles Vierges Britanniques et dont le siège social a été transféré vers le Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1919 du 23 juillet 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

- le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille Dollars US (USD 18.000.-), représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales de Classe A, (1.800) parts sociales de Classe B, (1.800) parts sociales de Classe C, (1.800) parts sociales de Classe D, (1.800) parts sociales de Classe E, (1.800) parts sociales de Classe F, (1.800) parts sociales de Classe G, (1.800) parts sociales de Classe H, (1.800) parts sociales de Classe I, et (1.800) parts sociales de Classe J d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune; toutes souscrites et entièrement libérées.

- l'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide, en sa qualité d'associé unique de la Société, de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la placer en liquidation volontaire;

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné;

(iii) il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(iv) il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés du 15 juin 2015;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à la date de la présente assemblée;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, Grand-Duché de Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé du notaire Henri BECK afin d'accomplir et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et de déposer toute déclaration fiscale manquante de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires en relation avec la clôture de la liquidation de la Société (y compris le transfert de tous les actifs restants), ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 juin 2015. Relation: GAC/2015/5080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099849/119.

(150109882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Resurgam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 154.013.

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RESURGAM S.A.», ayant son siège social à 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1629 du 11 août 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro B 154013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant à L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Michel JADOT, ingénieur commercial et de gestion, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de six millions sept cent treize mille euros (EUR 6.713.000.-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social par l'ajout de texte suivant:

«La société a également pour objet l'exécution de toutes sortes de prestations de services en relation avec la gouvernance des personnes morales, la comptabilité, le calcul des salaires, et de tous travaux y afférant, pour autant que la loi l'y autorise.

La société pourra prendre des mandats en particulier dans des sociétés commerciales ou industrielles où elle s'est investie directement ou indirectement en étant rémunéré ou pas ou dans des sociétés de tiers contre rémunération.

La société pourra agir comme agent, commissionnaire ou courtier dans toutes affaires maritimes.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles et ceci pour son propre compte.»

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts;

3. Article 13 des statuts ajout d'un nouveau paragraphe:

«Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature de l'administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation.»

4. Modification afférente de l'article 13 des statuts;

5. Nomination d'un administrateur supplémentaire Madame Stanislava KOSTOVA.

6. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide l'ajout du texte suivant à l'objet social de la société:

«La société a également pour objet l'exécution de toutes sortes de prestations de services en relation avec la gouvernance des personnes morales, la comptabilité, le calcul des salaires, et de tous travaux y afférant, pour autant que la loi l'y autorise.

La société pourra prendre des mandats en particulier dans des sociétés commerciales ou industrielles où elle s'est investie directement ou indirectement en étant rémunéré ou pas ou dans des sociétés de tiers contre rémunération.

La société pourra agir comme agent, commissionnaire ou courtier dans toutes affaires maritimes.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles et ceci pour son propre compte.»

Deuxième résolution

Suite à la 1ère résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières.»

La société a également pour objet l'exécution de toutes sortes de prestations de services en relation avec la gouvernance des personnes morales, la comptabilité, le calcul des salaires, et de tous travaux y afférant, pour autant que la loi l'y autorise.

La société pourra prendre des mandats en particulier dans des sociétés commerciales ou industrielles où elle s'est investie directement ou indirectement en étant rémunéré ou pas ou dans des sociétés de tiers contre rémunération.

La société pourra agir comme agent, commissionnaire ou courtier dans toutes affaires maritimes.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles et ceci pour son propre compte.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide l'ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature de l'administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation.»

Quatrième résolution

Suite à la 3^{ème} résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature de l'administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un administrateur supplémentaire savoir:

Madame Stanislava KOSTOVA, née à Georgieva (Bulgarie) le 3 juillet 1985, avec adresse 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ la somme de EUR 1.200.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: BRACKE, BERNARD, JADOT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/06/2015. Relation: EAC/2015/13829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19/06/2015.

Référence de publication: 2015096284/106.

(150106843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Jaran Capital Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 184.150.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 9 juin 2015

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

| Nom | prénom(s) | fonction |
|------------|-----------|----------------|
| Goy | Vincent | Administrateur |
| Bodoni | Jean | Administrateur |
| Hamerlynck | Jasper | Administrateur |
| Wissink | Joost | Administrateur |

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

Ernst & Young

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015094453/25.

(150104340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

OS CAMPEÃS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 58, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 197.762.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de juin;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Sergio Paulo CAMPEÃ COVELO, Maître d'hôtel, né à Fonteita Andrães/Vila Real (Portugal), le 22 août 1971, demeurant à L-4968 Schouweiler, 5, rue Charly Gaul,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L- 1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "OS CAMPEÃS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et hébergement de moins de 10 chambres.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Dippach (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Sergio Paulo CAMPEÃ COVELO, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prônant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

101825

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1) Le siège social est établi à L-4972 Dippach, 58, route de Luxembourg.
- 2) Monsieur Sergio Paulo CAMPEÃ COVELO, Maître d'hôtel, né à Fonteita Andraes/Vila Real (Portugal), le 22 août 1971, demeurant à L-4968 Schouweiler, 5, rue Charly Gaul, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 juin 2015. 2LAC/2015/13341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015096215/136.

(150106830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Finpro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 173.398.

L'an deux mille quinze, le seize avril

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, en remplacement de sa consœur empêchée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

A comparu

La société à responsabilité italienne dénommée SIST SOCIETÀ ITALIANA SERVIZI TRUST Srl, avec siège au I-20121 Milan, Via Cordusio 2, inscrite au Registre des Entreprises de Milan sous le numéro 05679390962, société agissant en voie fiduciaire suivant la loi italienne du 23 novembre 1939 n. 1966,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 février 2015 jointe en annexe au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

en sa qualité d'associé unique de FINPRO HOLDING Sàrl une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 173 398,

constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, moyennant un transfert de siège social depuis le Royaume-Uni, en vertu d'un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Soc

étés et Associations, numéro 181 du 24 janvier 2013, page 8666, et dont les statuts n'ont jamais été amendés depuis.

L'associé unique expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et décharge aux organes sociaux.
2. Transfert du siège social statutaire, du siège réel, du lieu du principal établissement, de l'administration centrale du Grand Duché du Luxembourg vers l'Italie, et transformation de la société en une société italienne, sans dissolution préalable, mais par continuation en Italie de la personnalité juridique de la société luxembourgeoise, et cela en conformité avec la loi luxembourgeoise.
3. Refonte complète de l'acte de constitution et des statuts pour les adapter à la législation italienne et plus particulièrement de la détermination de la durée de la société ainsi que de son objet et ce comme suit:

Art. 3. Oggetto. La Società ha per oggetto, sotto l'osservanza delle disposizioni e delle limitazioni di legge, le seguenti attività:

- lo sviluppo e la promozione immobiliare in genere e conseguentemente lo svolgimento di tutte le attività connesse in Italia e all'estero;
- la promozione di opere immobiliari complesse in Italia e all'estero, anche assumendo mandati e rappresentare altri operatori;
- l'attività promozionale nel settore immobiliare in Italia e all'estero mediante compravendita, permuta, costruzione, ristrutturazione, affitto, locazione o sublocazione di immobili; il tutto da effettuarsi anche in società, associazione, partecipazione, comproprietà e multiproprietà;
- l'acquisto, la vendita, la permuta e la locazione, sublocazione e gestione di beni immobili, l'acquisto e la vendita di beni mobili, arredi, attrezzature, macchinari ed impianti in Italia e all'estero.

La società potrà, inoltre, fornire assistenza e consulenza tecnica, progettuale ed immobiliare, con espressa esclusione delle sole attività aventi natura di incarichi prettamente professionali riservati per legge ad iscritti ad Ordini Professionali o a soggetti appositamente autorizzati.

La società potrà inoltre, in via secondaria, per il raggiungimento degli scopi sociali:

- compiere qualsiasi operazione; sia attiva sia passiva, commerciale, mobiliare, immobiliare, economica e finanziaria, queste ultime in via non prevalente e non nei confronti del pubblico;
- assumere direttamente od indirettamente, sempre in via non prevalente e non nei confronti del pubblico, interessenze e partecipazioni in altre società o imprese, enti di qualsivoglia natura e consorzi esistenti o da costituire, aventi oggetto analogo affine o connesso al proprio, purché non a scopo di collocamento.
- in via strettamente strumentale al conseguimento dell'oggetto sociale e senza carattere di professionalità, stipulare mutui di qualsiasi specie, concedere fidejussioni, avalli ed altre garanzie in genere, anche a favore di terzi.

Il tutto nel rispetto delle disposizioni di legge e con esclusione delle attività di intermediazione e di quelle riservate agli iscritti a collegi, ordini o albi professionali.

Art. 4. Durata. La durata della società è fissata fino al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta), salvo proroghe o anticipato scioglimento.

4. Démission du gérant actuel et nomination du ou des nouveaux gérant(s);
5. Décharge du gérant;
6. Divers.

Exposé:

L'associé unique déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement au I-10026 Santena (TO), Via Cavour 54, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'associé unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique approuve le bilan au 31 décembre 2014 tel que présenté par les gérants et donne décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société sont transférés du Luxembourg vers l'Italie et plus précisément au I-10026 Santena (TO), Via Cavour 54, avec effet lors de l'inscription de la société au Registre des Entreprises de Turin, et emportant conséquence pour la société d'adopter la nationalité italienne et d'être soumise à la loi italienne.

Ce changement de nationalité n'ayant pas pour effet de modifier la personnalité juridique de la société qui restera inchangée (società a responsabilità limitata), spécialement d'un point de vue légal et financier, a pour conséquence que cette société passera de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité italienne et ce sans liquidation ni changement dans la personnalité juridique de la société.

La procédure de radiation de la société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registre des Entreprises de Turin (Italie).

L'associé unique donne en outre mandat à M. Paolo PANICO et à Mme Catherine DOGAT, gérants d'entreprises avec adresse professionnelle au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, chacun sous sa signature individuelle, de présenter les déclarations fiscales et de faire le nécessaire pour rayer la société des registres publics, et à cet effet de faire toute déclaration, de signer tout acte et/ou procès verbal, et de représenter la société aussi devant les autorités publiques, et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile pour exécuter le présent mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier ou de remplacer les statuts et l'acte de constitution de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et ainsi adopter les statuts tels que rédigés dans le document annexé au présent acte, forme dans laquelle ils seront insérés au Registre des Entreprises italien, et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de «FINPRO HOLDING Sàrl» en «FINPRO HOLDING Srl»
- de donner à l'objet social cette définition:

La Società ha per oggetto, sotto l'osservanza delle disposizioni e delle limitazioni di legge, le seguenti attività:

* lo sviluppo e la promozione immobiliare in genere e conseguentemente lo svolgimento di tutte le attività connesse in Italia e all'estero;

* la promozione di opere immobiliari complesse in Italia e all'estero, anche assumendo mandati e rappresentare altri operatori;

* l'attività promozionale nel settore immobiliare in Italia e all'estero mediante compravendita, permuta, costruzione, ristrutturazione, affitto, locazione o sublocazione di immobili; il tutto da effettuarsi anche in società, associazione, com-partecipazione, comproprietà e multiproprietà;

* l'acquisto, la vendita, la permuta e la locazione, sublocazione e gestione di beni immobili, l'acquisto e la vendita di beni mobili, arredi, attrezzature, macchinari ed impianti in Italia e a all'estero.

La società potrà, inoltre, fornire assistenza e consulenza tecnica, progettuale ed immobiliare, con espressa esclusione delle sole attività aventi natura di incarichi prettamente professionali riservati per legge ad iscritti ad Ordini Professionali o a soggetti appositamente autorizzati.

La società potrà inoltre, in via secondaria, per il raggiungimento degli scopi sociali:

* compiere qualsiasi operazione; sia attiva sia passiva, commerciale, mobiliare, immobiliare, economica e finanziaria, queste ultime in via non prevalente e non nei confronti del pubblico;

* assumere direttamente od indirettamente, sempre in via non prevalente e non nei confronti del pubblico, interessenze e partecipazioni in altre società o imprese, enti di qualsivoglia natura e consorzi esistenti o da costituire, aventi oggetto analogo affine o connesso al proprio, purché non a scopo di collocamento.

* in via strettamente strumentale al conseguimento dell'oggetto sociale e senza carattere di professionalità, stipulare mutui di qualsiasi specie, concedere fidejussioni, avalli ed altre garanzie in genere, anche a favore di terzi.

Il tutto nel rispetto delle disposizioni di legge e con esclusione delle attività di intermediazione e di quelle riservate agli iscritti a collegi, ordini o albi professionali.

- d'établir la durée suivante:

La durata della società è fissata fino al 31 (trentuno) décembre 2050 (duemilacinquanta), salvo proroghe o anticipato scioglimento.

Il est entendu que les formalités prévues pour que l'adoption de ces nouveaux statuts soit faite en conformité avec la loi italienne devront être accomplies. Restent annexées au présent acte les statuts en langue italienne.

L'actionnaire déclare que parmi les actifs de la société figurent les immeubles suivants, sis en Italie:

Suit la description en langue italienne des immeubles italiens de propriété de la Société, le tout pour les besoins de la transcription en Italie

A) in Comune di POIRINO (TO), Via Carlo Maina numero civico 14,

- al piano secondo (terzo fuori terra),

l'APPARTAMENTO composto da due camere, cucina e servizi, posto fra le coerenze:
distacco da cortile comune, vano scale, pianerottolo e vano ascensore,
- al piano terreno,
il vano di CANTINA posto fra le coerenze:
cantina numero 4, corridoio comune e boxes numeri I e II,
- al piano terreno,
il BOX posto fra le coerenze:
proprietà Verrilli od aventi causa, cantina numero 6, cortile comune e box numero IV,
così censiti al Catasto Fabbricati presso l'Ufficio del Territorio di Torino, Comune di Poirino:
foglio 43, particella 68 subalterno 10, Via Carlo Maina n. 14, piano 2, categoria A/2, classe 1, vani 4, rendita catastale euro 258,23,
foglio 43, particella 68 subalterno 3, Via Carlo Maina n. 14, piano T, categoria C/6, classe 2, metri quadrati 10, rendita catastale euro 41,32.
B) in Comune di SANTENA (TO), nel complesso ad uso artigianale posto in Strada Provinciale numero civico 122,
- la porzione di BASSO FABBRICATO ad uso artigianale con annessa corte esclusiva, costituita da locale lavorazione e servizi al piano terreno e, collegati da scala interna, ufficio e servizio al piano superiore,
il tutto posto fra le coerenze:
strada consortile ed entità immobiliari distinte in mappa con il numero 303 subalterni 2, 21, 22 et 24 del foglio 9,
così censita al Catasto Fabbricati presso l'Ufficio del Territorio di Torino, Comune di Santena:
foglio 9, particella 303 subalterno 23, via Circonvallazione n. 186, piano T-1, categoria D/1, rendita catastale euro 4.389,88,
- al piano terreno,
la porzione di BASSO FABBRICATO ad uso artigianale con annessa corte esclusiva,
posta fra le coerenze:
strada consortile a due lati ed entità immobiliari distinte in mappa con il numero 303 subalterni 23 et 22 del foglio 9,
così censita al Catasto Fabbricati presso l'Ufficio del Territorio di Torino, Comune di Santena:
foglio 9, particella 303 subalterno 24, strada Provinciale n. 122, piano T, categoria D/1, rendita catastale euro 3.356,97,
C) in Comune di CHERI (TO), Località Tetti Fasano, Via Augusto Monti numero civico 7,
con accesso dalla Scala A,
- al piano terzo (quarto fuori terra),
l'APPARTAMENTO composto da ingresso, tre camere, cucinino e bagno, posto fra le coerenze:
distacco da cortile comune a due lati, appartamento numero 14 e vano scale,
- al piano sesto-sottotetto,
il vano ad uso RIPOSTIGLIO posto fra le coerenze:
vano ripostiglio n. 8, distacco da cortile comune, vano ripostiglio n. 17 e corridoio comune,
- al piano terreno,
il POSTO AUTO aperto e non recingibile posto fra le coerenze:
posto auto E, ingresso carraio, posto auto C e strada vicinale,
così censiti al Catasto Fabbricati presso l'Ufficio del Territorio di Torino, Comune di Chieri:
foglio 54, numero 955 subalterno 16, Via Augusto Monti n. 7, piano 3-6, categoria A/2, classe 1, vani 5, rendita catastale euro 632,66,
foglio 54, numero 955 subalterno 77, Via Augusto Monti n. 7, piano T, interno D, categoria C/6, classe 1, metri quadrati 14, rendita catastale euro 64,35.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des gérants actuels, Madame Catherine DOGAT et Monsieur Paolo PANICO.

L'associé unique décide de nommer, en conformité avec la loi italienne et l'article 12 des statuts de FINPRO HOLDING Srl, un nouveau gérant unique (amministratore unico), à savoir: Monsieur Bernardino MAZZOCCO, entrepreneur, né à Chiampo (VI), Italie, le 23 août 1950 et demeurant au I-10040 Pralormo (TO), Via San Giacomo 8.

Le nouveau gérant est nommé pour une durée indéterminée.

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs au nouveau gérant agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution:

- pour apporter aux statuts et à l'acte de constitution et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'enregistrement de la société comme une société soumise à la loi italienne;

- pour permettre le dépôt de tous actes et documents avec les autorités italiennes compétentes.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accorder pleine décharge aux gérant actuels, Madame Catherine DOGAT et Monsieur Paolo PANICO, dans l'exercice de ses fonctions et ce jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'associé unique déclare encore que la Société est titulaire de la matricule fiscale italienne («codice fiscale») 97588460010 et qu'elle est propriétaire de biens immobiliers en Italie mieux précisé à l'Annexe 1 à cet acte.

Le nouveau gérant unique de la Société est chargé de faire le nécessaire afin de procéder aux mutations immobilières auprès des autorités italiennes.

Déclaration pro Fisco:

L'associé unique décide que le transfert du siège et le changement de nationalité en découlant n'auront pas d'effet sur la personnalité juridique de la Société qui devra continuer en Italie sans qu'il s'opère de dissolution ou liquidation de la Société.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou étant mis à sa charge du fait de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant sur l'en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'actionnaire, celui-ci a signé le présent acte avec nous notaire.

Suit copie des statuts en langue italienne

STATUTO

Titolo I - Costituzione della società'

Art. 1. Denominazione. E' costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione FINPRO HOLDING s.r.l.

La denominazione potrà essere scritta in lettere maiuscole o minuscole, con o senza interpunzione.

Art. 2. Sede. La società ha sede nel Comune di Santena (TO).

Gli organi competenti della società potranno istituire, trasferire e sopprimere sedi secondarie o amministrative, filiali, succursali, dipendenze e depositi sia in Italia sia all'estero.

Art. 3. Oggetto. La Società ha per oggetto, sotto l'osservanza delle disposizioni e delle limitazioni di legge, le seguenti attività:

- lo sviluppo e la promozione immobiliare in genere e conseguentemente lo svolgimento di tutte le attività connesse in Italia e all'estero;

- la promozione di opere immobiliari complesse in Italia e all'estero, anche assumendo mandati e rappresentare altri operatori;

- l'attività promozionale nel settore immobiliare in Italia e all'estero mediante compravendita, permuta, costruzione, ristrutturazione, affitto, locazione o sublocazione di immobili; il tutto da effettuarsi anche in società, associazione, com-partecipazione, comproprietà e multiproprietà;

- l'acquisto, la vendita, la permuta e la locazione, sublocazione e gestione di beni immobili, l'acquisto e la vendita di beni mobili, arredi, attrezzature, macchinari ed impianti in Italia e all'estero.

La società potrà, inoltre, fornire assistenza e consulenza tecnica, progettuale ed immobiliare, con espressa esclusione delle sole attività aventi natura di incarichi prettamente professionali riservati per legge ad iscritti ad Ordini Professionali o a soggetti appositamente autorizzati.

La società potrà inoltre, in via secondaria, per il raggiungimento degli scopi sociali:

- compiere qualsiasi operazione; sia attiva sia passiva, commerciale, mobiliare, immobiliare, economica e finanziaria, queste ultime in via non prevalente e non nei confronti del pubblico;

- assumere direttamente od indirettamente, sempre in via non prevalente e non nei confronti del pubblico, interessenze e partecipazioni in altre società o imprese, enti di qualsivoglia natura e consorzi esistenti o da costituire, aventi oggetto analogo affine o connesso al proprio, purché non a scopo di collocamento.

- in via strettamente strumentale al conseguimento dell'oggetto sociale e senza carattere di professionalità, stipulare mutui di qualsiasi specie, concedere fidejussioni, avalli ed altre garanzie in genere, anche a favore di terzi.

Il tutto nel rispetto delle disposizioni di legge e con esclusione delle attività di intermediazione e di quelle riservate agli iscritti a collegi, ordini o albi professionali.

Art. 4. Durata. La durata della società è fissata fino al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta), salvo proroghe o anticipato scioglimento.

Titolo II - Capitale sociale e quote di partecipazione

Art. 5. Capitale e conferimenti. Il capitale sociale è di euro 12.500,00 (dodicimila cinquecento virgola zero zero).

Salvo il caso di cui all'articolo 2482 ter codice civile gli aumenti di capitale possono essere attuati anche mediante offerta di partecipazioni di nuova emissione a terzi; in tal caso spetta ai soci che non hanno concorso alla decisione il diritto di recesso a norma dell'articolo 2473 codice civile.

Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'articolo 2482 bis comma secondo c.c., in previsione dell'assemblea ivi indicata.

Il capitale sociale può essere aumentato anche mediante conferimento di beni in natura e di crediti.

Il conferimento può anche avvenire mediante la prestazione di quanto previsto all'articolo 2464, sesto comma, codice civile. In tal caso detto conferimento può essere sostituito dal socio con il versamento a titolo di cauzione del corrispondente importo in denaro presso la società.

La società potrà inoltre ricevere finanziamenti con obbligo di rimborso dai propri soci nei limiti e sotto l'osservanza delle vigenti normative di legge e regolamentari, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

Art. 6. Quote di partecipazione. I soci hanno diritti proporzionali alla propria partecipazione.

Art. 7. Trasferimento quote. Nel caso di alienazione delle partecipazioni sociali sia a titolo oneroso sia a titolo gratuito è riservato agli altri soci il diritto di prelazione.

A tal fine il cedente dovrà comunicare per lettera raccomandata la proposta di alienazione (con indicazione del valore nominale della quota offerta, delle generalità del candidato acquirente e del prezzo o del valore nel caso di alienazione a titolo gratuito e tutti gli altri termini o condizioni del predetto trasferimento) a tutti gli altri soci.

Entro trenta giorni dalla data di ricevimento dell'offerta, a pena di decadenza, gli altri soci devono comunicare, pure per lettera raccomandata, al cedente, la loro adesione all'offerta, indicando in caso affermativo l'importo della quota disposti ad acquistare, in ogni caso non inferiore a quello che loro competerebbe proporzionalmente.

In ogni caso la prelazione avrà effetto per il cedente in quanto l'intero importo della quota offerta risulti rilevato dagli altri soci aventi diritto; l'eventuale quota non prelazionata da uno o più soci sarà ripartita fra gli altri esercenti la prelazione in ragione di quanto richiesto nella dichiarazione di adesione e, ove le richieste eccedessero l'importo della quota non optata, proporzionalmente alle partecipazioni dei prelazionanti.

Qualora non ci sia accordo tra il cedente e gli altri soci sul valore della quota, lo stesso sarà determinato da un esperto nominato, su richiesta della parte più diligente, dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti ed Esperti Contabili di Torino o, qualora questi non provveda, dal Presidente del Tribunale di Torino.

Tale esperto dovrà, entro trenta giorni dalla nomina o entro il diverso termine fissato dalle parti, comunicare ai soci, a mezzo raccomandata con avviso di ricevimento, il valore determinato e a carico di quali parti competono le relative spese.

Nel caso in cui dall'esperto venga determinato un valore inferiore a quello comunicato dal cedente, questo sarà libero di ritirare la proposta di vendita.

Entro trenta giorni dal ricevimento gli altri soci dovranno comunicare al cedente se intendono esercitare la prelazione, al prezzo determinato dall'esperto, e su quale entità della quota.

Trascorso tale termine di trenta giorni senza che sia stata esercitata la prelazione il cedente è libero di cedere la quota al terzo acquirente entro i successivi quindici giorni.

Qualora la cessione non avvenga entro tale ultimo termine il cedente, se intende ancora cedere la quota, dovrà espletare nuovamente le formalità previste dal presente articolo.

L'intestazione a società fiduciaria o la reintestazione da parte della stessa agli effettivi proprietari non è soggetta a quanto disposto dal presente articolo.

In caso di morte di uno dei soci, ai soci superstiti è attribuito il diritto di acquistare, anche parzialmente, dagli eredi del socio defunto, la partecipazione appartenente a quest'ultimo sulla base del valore del patrimonio netto alla data di apertura della successione. Tale diritto dovrà essere esercitato entro 30 (trenta) giorni dalla comunicazione del decesso del socio.

A difesa degli interessi sociali, il trasferimento delle quote a terzi è subordinato al preventivo assenso dell'Assemblea dei soci la quale ha obbligo di motivare l'eventuale diniego. Il gradimento può, tra l'altro, non essere concesso nell'ipotesi in cui il subentrante si trovi in posizione di concorrenza con la società e nell'ipotesi in cui egli non dichiari espressamente di subentrare in tutti gli obblighi che, nell'interesse della società, il cedente ha assunto nei confronti di essa e dei suoi soci.

In caso di diniego la società dovrà collocare presso terzi entro il termine di tre mesi la partecipazione per la quale sia stato rifiutato il gradimento. Qualora la società non riesca a collocare la partecipazione, il socio potrà liberamente alienarla.

Art. 8. Titoli di debito. La società può emettere titoli di debito al portatore o nominativi con deliberazione del consiglio di amministrazione adottata con il voto favorevole dei due terzi degli amministratori; in caso di nomina di amministratore unico la deliberazione dovrà essere adottata dall'assemblea dei soci con il voto favorevole dei soci che rappresentino i 2/3 del capitale sociale.

I titoli emessi ai sensi del presente articolo possono essere sottoscritti soltanto da investitori professionali soggetti a vigilanza prudenziale a norma delle leggi speciali.

In caso di successiva circolazione dei titoli di debito, chi li trasferisce risponde della solvenza della società nei confronti degli acquirenti che non siano investitori professionali ovvero soci della società medesima.

La delibera di emissione dei titoli deve prevedere le condizioni del prestito e le modalità del rimborso e deve essere iscritta a cura degli amministratori presso il registro delle imprese. Può altresì prevedere che, previo consenso della maggioranza dei possessori dei titoli, la società possa modificare tali condizioni e modalità.

Titolo III - Assemblea

Art. 9. Convocazione e competenze dell'assemblea. Le decisioni dei soci debbono essere adottate mediante deliberazione assembleare.

I soci riuniti in assemblea decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

Sono riservate alla competenza dell'assemblea dei soci le materie indicate all'articolo 2479, secondo comma codice civile.

Non è necessaria la decisione dei soci che autorizzi l'acquisto da parte della società, per un corrispettivo pari o superiore al decimo del capitale sociale di beni o di crediti dei soci fondatori, dei soci e degli amministratori, nei due anni dall'iscrizione della società nel Registro delle Imprese.

L'assemblea è convocata dall'organo amministrativo, anche fuori della sede sociale, purché in Italia, con lettera raccomandata spedita ai soci almeno otto giorni prima dell'adunanza.

Nell'avviso può essere prevista un'eventuale seconda convocazione.

In caso di urgenza, l'assemblea può essere convocata mediante telegramma, fax, e-mail, con un preavviso di almeno 5 (cinque) giorni prima dell'adunanza.

E' validamente costituita, tuttavia, l'assemblea, anche in mancanza di convocazione, se si verificano tutti i presupposti previsti dalla legge.

L'Assemblea per l'approvazione del bilancio deve essere convocata almeno una volta all'anno, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio.

Qualora la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato o quando ricorrano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società, l'assemblea per l'approvazione del bilancio potrà essere convocata entro il maggior termine previsto dalla legge medesima.

Art. 10. Validità delle deliberazioni assembleari. Le deliberazioni dell'assemblea sono valide con le presenze e le maggioranze previste dalla legge.

In seconda convocazione l'assemblea delibera, consentendole la legge, con le stesse maggioranze previste per la prima convocazione.

I soci hanno diritto di voto proporzionale alla propria partecipazione.

Hanno diritto di voto i soci legittimati nei confronti della società.

Il socio moroso non può partecipare alla decisione dei soci.

I soci possono farsi rappresentare in assemblea da altra persona, anche non socio, mediante delega scritta che deve essere conservata dalla società.

L'Assemblea potrà inoltre svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, collegati mediante mezzi di telecomunicazione, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale ed i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci. In particolare è necessario che:

- sia consentito al Presidente dell'Assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di Presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza ed accertare i risultati della votazione;
- sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;
- vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di Assemblea totalitaria) i luoghi collegati mediante mezzi di telecomunicazione a cura della Società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente e il soggetto verbalizzante.

Qualora nell'ora prevista per l'inizio dell'Assemblea non fosse tecnicamente possibile il collegamento, l'Assemblea non sarà valida e dovrà essere riconvocata per una data successiva.

Nel caso in cui in corso di Assemblea, per motivi tecnici venisse sospeso il collegamento, la riunione verrà dichiarata sospesa dal Presidente dell'Assemblea e saranno considerate valide le deliberazioni adottate sino al momento della sospensione.

In tutti i luoghi collegati mediante mezzi di telecomunicazione in cui si tiene la riunione dovrà essere predisposto il foglio delle presenze che verrà conservato negli atti della società.

Art. 11. Presidenza dell'assemblea. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico ovvero dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o da un Amministratore ovvero dalla persona designata dai presenti.

Nell'ipotesi di assemblea tenuta con mezzi di telecomunicazione, la presidenza è assunta dalla persona designata dagli intervenuti.

Nei casi di legge o quando ciò è ritenuto opportuno dal Presidente dell'assemblea il verbale è redatto da un Notaio.

Titolo IV - Amministrazione

Art. 12. Organo amministrativo. La società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da un minimo di due a un massimo di sette membri, nominati dall'assemblea, fatta eccezione per i primi amministratori che sono nominati nell'atto costitutivo.

Gli amministratori possono anche non essere soci e durano in carica per il periodo stabilito all'atto di nomina dall'assemblea o nell'atto costitutivo.

Nel caso in cui il Consiglio di Amministrazione sia composto di due soli membri, ciascuno dei due amministratori può sottoporre all'esame dell'assemblea gli oggetti sui quali vi sia disaccordo, ma il disaccordo circa la nomina o la revoca del Consigliere Delegato o la modifica dei poteri conferiti sarà causa di decadenza dell'intero Consiglio di Amministrazione.

Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori gli altri provvedono a sostituirli; gli amministratori così nominati restano in carica sino alla prossima assemblea.

Se per dimissioni o per qualsiasi altra causa viene a mancare la maggioranza dei Consiglieri l'intero Consiglio di Amministrazione si intende dimissionario e dovrà essere interamente rinnovato.

Art. 13. Cariche sociali. Il Consiglio, qualora non vi provveda l'assemblea, eleggerà nel proprio seno un Presidente ed, eventualmente, un Vice Presidente, potrà inoltre nominare uno o più Amministratori Delegati e un segretario anche non amministratore.

Art. 14. Poteri. All'Amministratore Unico od al Consiglio di Amministrazione spettano, nell'ambito dell'oggetto sociale, tutti i più ampi poteri per la gestione della società che non siano riservati inderogabilmente dalla legge o dal presente statuto all'assemblea dei soci.

Il Consiglio di Amministrazione può, nei limiti di legge, delegare parte delle proprie attribuzioni a un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti, ovvero ad uno o più dei suoi componenti, anche disgiuntamente, determinando i limiti della delega.

Esso potrà inoltre nominare direttori generali, determinandone i relativi poteri.

L'Amministratore Unico od il Consiglio di Amministrazione e, per esso, il presidente del Consiglio, il Vice Presidente e gli Amministratori Delegati, potranno nominare procuratori speciali che li rappresentino e li sostituiscano per determinati affari, conferendo loro le necessarie facoltà e la firma entro i limiti dei poteri agli stessi spettanti. I medesimi soggetti potranno altresì revocare i nominati procuratori speciali.

Art. 15. Rappresentanza. Gli Amministratori hanno la rappresentanza generale della società.

In caso di nomina del Consiglio di Amministrazione la rappresentanza della società spetta al Presidente del Consiglio di Amministrazione ed ai singoli Consiglieri Delegati, se nominati, nei limiti dei poteri agli stessi conferiti.

La rappresentanza spetta inoltre ai Consiglieri autorizzati all'esecuzione delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione.

La rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 16. Compenso. Ai membri del Consiglio di Amministrazione ovvero all'Amministratore Unico spetta il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio. L'assemblea può determinare annualmente un compenso, anche sotto forma di partecipazione agli utili, all'Amministratore Unico ovvero al Consiglio di Amministrazione, che lo ripartirà fra i suoi membri nel modo e con le modalità che esso stabilirà; può prevedere, inoltre, delle indennità da corrispondersi in caso di cessazione del rapporto anche sotto forma di polizza assicurativa.

Art. 17. Riunioni del consiglio di amministrazione. Il Consiglio di Amministrazione, qualora esista, si riunisce ogni qual volta ciò sia ritenuto opportuno o necessario dal Presidente o quando ne sia fatta richiesta al Presidente stesso da almeno un Amministratore o dall'Organo di Controllo o dal Revisore, ove nominato.

Il Consiglio di Amministrazione deve essere convocato, in Italia, mediante lettera raccomandata, telegramma, telefax o posta elettronica da inviarsi a cura del Presidente o del Vice Presidente o di un Amministratore Delegato, almeno cinque giorni prima della riunione, salvo i casi di urgenza, per i quali sarà sufficiente il preavviso di un giorno.

In mancanza delle formalità suddette, il Consiglio è regolarmente costituito ed atto a deliberare quando sono intervenuti tutti gli Amministratori e l'Organo di Controllo, ove nominato.

Il Consiglio di Amministrazione è presieduto dal presidente e, in caso di sua assenza dal Vice Presidente o, in assenza anche di questi, dal o da uno degli Amministratori Delegati, od in subordine dall'Amministratore più anziano di età.

Per la validità delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta dei voti dei presenti e, in caso di parità, qualora il Consiglio di Amministrazione sia composto da un numero di membri superiore a due, prevale il voto di chi presiede la seduta.

E' ammessa la possibilità che le riunioni del Consiglio di Amministrazione si tengano mediante mezzi di telecomunicazione a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito seguire la discussione ed intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi questi requisiti, il Consiglio si considererà tenuto nel luogo ove si trova il Presidente e dove deve, inoltre, trovarsi il Segretario.

Titolo V - Organo di controllo e revisione legale dei conti

Art. 18. Ricorrendone i presupposti di legge, o ove sia ritenuto opportuno dai soci, l'Organo di Controllo, monocratico o collegiale, o il Revisore sono nominati dai soci secondo quanto disciplinato dall'articolo 2477 C.C.

L'Organo di Controllo (monocratico o collegiale) è rieleggibile e dura in carica per il periodo stabilito dalla legge e ad esso si applicano le competenze, i poteri e tutte le disposizioni sul Collegio Sindacale previsti per le società per azioni.

La nomina dell'Organo di Controllo (monocratico o collegiale) o del Revisore è facoltativa qualora non sia disposto diversamente dalla legge e in tale ultimo caso la scelta deve essere effettuata tra i revisori legali dei conti iscritti nell'apposito registro.

I soci con la decisione di nomina provvedono altresì alla determinazione del compenso spettante all'Organo di Controllo o al Revisore e, nel caso di composizione collegiale dell'organo di controllo, alla designazione del presidente.

Le decisioni dell'Organo di Controllo o del Revisore devono essere trascritte nell'apposito libro.

In caso di nomina di un organo di controllo collegiale devono essere nominati tre membri effettivi. Devono inoltre essere nominati due sindaci supplenti. Le riunioni possono tenersi anche con mezzi di telecomunicazione; in tal caso si applicano le disposizioni previste dallo Statuto in materia di organo amministrativo.

Per quanto non espressamente qui previsto, si fa riferimento alla normativa in materia di società per azioni, di organo di controllo e revisione legale dei conti.

REVISIONE LEGALE DEI CONTI

Qualora la società nomini per la revisione legale dei conti un revisore legale dei conti o una società di revisione legale, questi devono essere iscritti nell'apposito registro.

Si applicano al revisore tutte le norme previste per lo stesso in materia di società per azioni, di organo di controllo e revisione legale dei conti.

Titolo VI - Bilancio ed utili

Art. 19. Esercizi. Gli esercizi sociali chiudono al trentuno dicembre di ogni anno.

Art. 20. Ripartizione degli utili. Gli utili netti risultanti dal bilancio regolarmente approvato dall'assemblea dei soci verranno così ripartiti:

- il 5% (cinque per cento) al fondo di riserva legale, fino a che questo non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale;
- il residuo ai soci in proporzione alla propria partecipazione, salvo diversa destinazione deliberata dall'assemblea.

Titolo VII - Norme Finali

Art. 21. Recesso. Spetta ai soci il diritto di recesso in tutti i casi previsti dalla legge.

Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera inviata con raccomandata con ricevuta di ritorno con l'indicazione delle generalità del socio recedente e dell'evento che dà luogo all'esercizio del diritto di recesso.

La raccomandata deve essere inviata entro 30 (trenta) giorni dall'iscrizione nel registro imprese o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci della decisione che lo legittima. Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione, esso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio. Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se, entro novanta giorni dall'esercizio del recesso, la società revoca la decisione che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

Art. 22. Clausola compromissoria. Tutte le controversie derivanti dal presente Statuto, comprese quelle relative alla sua validità, interpretazione, esecuzione e risoluzione, che possano insorgere fra i soci o fra la società ed i soci, anche se

promosse da amministratori, Organo di Controllo e/o Revisore (se esistenti) o liquidatori ovvero nei loro confronti, saranno risolte da un collegio arbitrale composto da tre arbitri nominati, entro quindici giorni dalla presentazione di domanda scritta da parte dei contendenti o di uno di loro, dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti ed Esperti Contabili di Torino, che nominerà fra loro il Presidente.

L'arbitrato sarà rituale secondo diritto. La sede dell'arbitrato sarà in Torino.

Sono fatte salve le controversie per cui non è ammesso il giudizio arbitrale e la cui competenza è riservata all'Autorità Giudiziaria.

Art. 23. Disposizioni generali. Per quanto non previsto dalle presenti norme statutarie valgono quelle di legge in materia o in mancanza quelle relative alle S.p.A.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/9026. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015096026/468.

(150106183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

NW FP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 197.882.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

NW FP Holding S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Marco Barcaglioni, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of “NW FP 2 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, who need not to be shareholders. They shall be two classes of managers: «Class A Managers» and «Class B Managers». There shall be at least one Class A Manager and Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager or (ii) the joint or sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a Class B Manager and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by NW FP Holding S.à r.l, prenamed, for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. The following person is appointed as Class A Manager for an unlimited period of time:
 - Mr. Marco Barcaglioni, born in Rome, Italy, on 1 December 1980, professionally residing at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. The following person is appointed as Class B Manager for an unlimited period of time:
 - Wisteria Investment Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 186.524, represented by its sole manager Ms. Cornelia Maria Wilhelmina van den Broek, born in Oosterhout (the Netherlands), on 26 June 1968, residing at 13 Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NW FP Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Marco Barcaglioni, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut également agir en tant qu'associé ou actionnaire de n'importe quelle société luxembourgeoise ou étrangère de son groupe, à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de cette (ces) entité(s).

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «NW FP 2 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérants de Classe A» et «Gérants de Classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine les termes de leurs mandats.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par les signatures conjointes d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale

ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires commencés depuis Luxembourg où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) un Gérant de Classe B est présent (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance et (ii) la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune a été souscrit par NW FP Holding S.à r.l, susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Marco Barcaglioni, né à Rom, Italie, le 1 décembre 1980, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg;
3. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:
 - Wisteria Investment Management S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.524, représentée par son gérant unique Madame Cornelia Maria Wilhelmina van den Broek, née à Oosterhout (Pays-Bas), le 26 juin 1968, demeurant à 13 Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BARCAGLIONI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18438. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099826/337.

(150109746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

HBC S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.040.

Le rapport annuel audité de la Société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2015.

Pour HBC S.C.A., SICAV-SIF

Société en commandite par actions

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015102317/17.

(150111387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Medneo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 197.829.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of June.

Before us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

medneo Global S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197213, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet, having its registered office at 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

here represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, senior legal counsel professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 5 June 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1 Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name “medneo International S.A.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company’s share capital is set at thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900), divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares (the “Class A Shares”), one hundred (100) class B shares (the “Class B Shares”), one

hundred (100) class C shares (the “Class C Shares”), one hundred (100) class D shares (the “Class D Shares”), one hundred (100) class E shares (the “Class E Shares”), one hundred (100) class F shares (the “Class F Shares”), one hundred (100) class G shares (the “Class G Shares”), one hundred (100) class H shares (the “Class H Shares”), one hundred (100) class I shares (the “Class I Shares”), and one hundred (100) class J shares (the “Class J Shares”), all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting first with Class J, then Class I and so on).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 26 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles of Association

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles of Association.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Class of Shares means any of class of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares or Class J Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares of the Company shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of these articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the Law.

7.4 Any transfer of registered shares shall become effective (opposable) towards the Company and third parties either (i) through a declaration of transfer recorded in the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of a transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the “sole shareholder”, depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

9.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on first Tuesday of June at 10 a.m.. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of

the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

Management

Art. 16. Composition and powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

16.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Appointment, removal and term of office of directors.

18.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years. Directors may be re-appointed for successive terms.

18.3 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a physical person as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity

may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 19. Vacancy in the office of a director.

19.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

19.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

21.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

21.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

21.10 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

22.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

22.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

Audit and supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares are entitled to all remaining income available for distribution, if any, pro rata to their participation in the share capital of the Company.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares and Class I Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares and Class B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

27.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 26.6 of these articles of association

Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The thirty-one thousand nine hundred (31,900) shares issued have been all subscribed by medneo Global S.A., aforementioned, for the price of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900) is entirely allocated to the share capital.

Declaration

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:
 - i. Pii Ketvel, born in Helsinki, Finland, on 4 June 1968, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;
 - ii. Bernd Janietz, born in Goslar, Germany, on 26 July 1948, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director; and
 - iii. David Bannerman, born in Edinburgh, Scotland, on 2 February 1962, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director.
3. The following person(s) is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

Ernst & Young, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered at the Luxembourg trade and companies' register under number B 47.771.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf juin.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

medneo Global S.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B197.213, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 2 Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 juin 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme Sociale. Il existe une société anonyme sous la dénomination «medneo International S.A.» (ci-après, la "Société") qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, et la réalisation de tout autre forme d'investissement, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou par tout autre moyen, y compris le transfert par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses investissements.

2.2. La Société peut également se porter garante pour le compte des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des droits quelconques, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, mais aussi accorder des sûretés ou des prêts au profit de telles sociétés, ou les assister d'une quelconque manière que ce soit.

2.3. La Société peut lever des fonds, en particulier en empruntant sous quelque forme que ce soit ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dette et d'une manière générale, en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société peut procéder à toute opération commerciale, industrielle, financière ou immobilière ainsi qu'à toute opération de propriété intellectuelle nécessaire et utile à la réalisation de ces objectifs.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est établie pour une durée illimitée.

3.2. Elle pourra être dissoute à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège Social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Dans la même commune, le siège social pourra être transféré selon la décision du conseil d'administration. Il peut être transféré à toute autre municipalité dans le Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptées selon la manière requise par une modification de ces statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil d'administration.

4.4. Dans l'hypothèse où le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, ou des désastres naturels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; sans toutefois que de telles mesures temporaires n'aient d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège, demeurera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900), divisé en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), cent (100) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), cent (100) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), cent (100) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), cent (100) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), cent (100) actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), cent (100) actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), cent (100) actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I») et cent (100) actions de catégorie J (les «Actions de Catégorie J»), chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les formes requises pour la modification des présents statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres actions sous réserve des dispositions de la Loi.

5.4. Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'annulation d'actions y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Catégories d'Actions dans son entièreté, à travers le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette (ces) Catégorie(s) d'Actions. Dans les cas de rachats et annulations des Catégories d'Actions, ces rachats et annulations d'actions devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire, en commençant d'abord avec la Catégorie J, suivie de la Catégorie I et ainsi de suite).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat ou annulation d'une Catégorie d'Actions (dans l'ordre prévu à l'article 3.5), cette Catégorie d'Actions donne droit pour les détenteurs au prorata de leur participation dans cette Catégorie d'Actions au Montant Disponible (avec la limitation toutefois du Montant Total d'Annulation comme déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'Actions de la Catégorie d'Actions rachetées ou annulées devront recevoir de la part de la Société un montant égal à la Valeur de l'Annulation par Action pour chaque action de cette Catégorie d'Actions détenue par eux et annulée.

Au moment du rachat et de l'annulation des actions de la Catégorie d'Actions pertinente, la Valeur d'Annulation par Action, exigible à ce moment, deviendra payable par la Société.

Pour les besoins de cet article:

Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'actionnaire se sera vu attribué une distribution de dividendes conformément à l'article 26 des présents statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable ainsi que de toute autre réserve librement distribuable, et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie d'Actions devant être annulée, mais réduite par (i) toutes les pertes (y compris les intérêts en report) et (ii) toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la loi ou des présents articles, à chaque fois comme présenté dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans tenir compte, afin d'éviter toute confusion, d'aucune double-comptabilisation) de sorte que:

$$MD = (BN + P + CR) - (L + RL)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfice Net (y compris les profits reportés) dans le cas où l'actionnaire aurait pu bénéficier des distributions de dividendes conformément à l'article 26 des présents statuts.

P = toutes les primes d'émission librement distribuables et toutes les autres réserves librement distribuables.

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale attachée à la Catégorie d'Actions devant être annulée.

L = pertes (y compris les pertes en report).

RL = tous les montants devant être placés en réserve conformément à aux exigences de la loi ou des présents articles.

La Valeur de l'Annulation par Action devra être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'actions émises dans cette Catégorie d'Actions devant être racheté et annulé.

Catégorie d'Actions signifie toute catégorie d'actions, qu'il s'agisse de la Catégorie d'Actions A, de la Catégorie d'Actions B, de la Catégorie d'Actions C, de la Catégorie d'Actions D, de la Catégorie d'Actions E, de la Catégorie d'Actions F, de la Catégorie d'Actions G, de la Catégorie d'Actions H, de la Catégorie d'Actions I ou de la Catégorie d'Actions J.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société tels qu'ils existent à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date, non antérieure à huit (8) jours, avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions pertinente.

Le Montant Total de l'Annulation devra être un montant fixé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie d'Actions de la Société, devra être le Montant Disponible de la Catégorie d'Actions concernée lors de l'annulation, sauf si cela est décidé différemment par l'assemblée générale des actionnaires de la façon prévue pour la modification des statuts, étant entendu cependant que le Montant Total de l'Annulation ne devra jamais être plus élevé que le Montant Disponible.

3.9) A la suite du rachat et de l'annulation des actions d'une Catégorie d'Actions, la Valeur de l'Annulation par Action sera due et devra être payée à la Société.»

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions - Transfert des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification d'une cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblées générales d'actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. Convocation des assemblées générales des actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent

(10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Conduite des assemblées générales des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mardi de juin à 11 heures. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

10.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 12. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 13. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 14. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 15. Procès-verbaux des assemblées générales d'actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

15.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 16. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.

16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

16.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Gestion journalière.

17.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

17.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 18. Nomination, révocation et durée des mandats des administrateurs.

18.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

18.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

18.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées.

18.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

Art. 19. Vacance d'un poste d'administrateur.

19.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Convocation aux conseils d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

20.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion

du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

20.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

21.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

21.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

21.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

21.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président a une voix prépondérante.

21.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

21.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

21.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

21.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

22.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

22.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 23. Relations avec les tiers.

23.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et surveillance de la société

Art. 24. Commissaire aux comptes.

24.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

24.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Les détenteurs d'actions des catégories de A, B, C, D, E, F, G, H, I et J ont droit à tous les revenus distribuables restant au prorata de leur participation dans la société.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B, C, D, E, F, G, H et I.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J et plus aucune Action de Catégorie I dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B, C, D, E, F, G et H.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J plus aucune Action de Catégorie I et plus aucune Action de Catégorie H, les détenteurs d'Actions de Catégorie G auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H et d'Actions de Catégorie G dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie F auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B, C, D, E et F.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G et d'Actions de Catégorie F dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B, C, D et E.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F et d'Actions de Catégorie E dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B, C et D.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie E et d'Actions de Catégorie D dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B et C.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie D et d'Actions de Catégorie C dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A et B

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie C et d'Actions de Catégorie B dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

27.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires conformément aux stipulations de l'article 26.6 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les trente-et-un mille neuf cents (31.900) actions émises ont toutes été souscrites par medneo Global S.A., susmentionnée, pour un prix de trente-et-un mille neuf cents euros (EUR 31.900).

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille neuf cents euros (EUR 31.900) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trente-et-un mille neuf cents euros (EUR 31.900) est entièrement affecté au capital social.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:
 - i) Pii Ketvel, né à Helsinki, Finlande, le 4 juin 1968, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;
 - ii) Bernd Janietz, né à Goslar, Allemagne, le 26 juillet 1948, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;

iii) David Bannerman, né à Edimbourg, Ecosse, le 2 février 1962, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:

Ernst & Young, une société anonyme existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 juin 2015. GAC/2015/4952. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015097972/845.

(150108471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Companies Trust Administration & Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015096577/12.

(150107474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Catalyst EPF II Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.300,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 182.164.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 juin 2015:

- M. Onno Bouwmeister, employée privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérante de classe A de la société avec effet au 24 juin 2015.

- Nomination de Mme. Lucinda Clifton-Bryant, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né le 18 octobre 1977, Aachen, Allemagne en qualité de gérant de classe A avec effet au 24 juin 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mme. Lucinda Clifton-Bryant, gérant de classe A

- M. Sean Murray, gérant de classe A

- M. Jonathan Petit, gérant de classe B

- M. Fabrice de Clermont-Tonnerre, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098113/20.

(150108846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.
